

Monsieur le président, je traiterai brièvement du sujet, étant donné que c'est une question de vie et de mort pour une cinquantaine de citoyens qui sont établis le long des rives du Saint-Laurent. Je demande au ministre de nous dire ce qu'il en pense, et j'espère que tous les autres députés qui représentent des comtés riverains diront également ce qu'ils pensent de cette situation.

[Traduction]

M. Noble: Monsieur le président, j'aimerais simplement assurer au ministre que mes remarques ne seront pas trop longues.

Seuls quelques membres de la Chambre s'intéressent aux pêcheries des Grands lacs, et j'estime que pendant l'étude des crédits, il y aurait lieu de mentionner quelques points concernant les pêcheries d'eau douce. Mon intérêt porte surtout sur la baie Georgienne et la région du lac Huron.

Les pêcheries des Grands lacs relèvent du gouvernement provincial. Cependant, je sais que le gouvernement fédéral et les États-Unis appuient la Commission internationale des pêches des Grands lacs, et que cet organisme étudie toute affaire internationale pertinente.

C'est à propos des environs de la baie Georgienne et du lac Huron que j'aimerais avoir des renseignements. Il ne s'y trouve plus de truite de lac depuis longtemps, et nous savons tous que ce poisson a été détruit par une invasion de lamproies de mer. Le programme visant à la destruction des lamproies s'applique depuis nombre d'années, mais je demanderais au ministre de dire au comité où en est rendue la réalisation du programme. Quelle est la contribution du gouvernement et combien y affectera, en tout, la Commission internationale des pêches des Grands lacs en 1967? En outre, les travaux de cette année seront-ils concentrés sur une région particulière?

● (8.30 p.m.)

Autrement dit, le ministre aimerait-il envisager quand on pourrait ensemercer de truites le lac Huron avec l'espoir qu'elles réussissent à se multiplier? Le ministre sait-il si l'immersion de la truite windigo a donné des résultats heureux? C'est une entreprise qui se poursuit depuis quelque temps de concert avec la Commission internationale des pêcheries des Grands lacs et nous savons peu de ce qu'il en est. Les pêcheurs de ma région aimeraient avoir les tout derniers renseignements à ce sujet.

Je tiens à rappeler au ministre qu'il y a quelques années—il en est au courant—j'ai préconisé l'immersion du saumon sockeye ou kokanee dans les Grands lacs. Grâce à la collaboration du premier ministre de l'Ontario et d'un de ses adjoints aux recherches nous avons ensemercé avec succès la baie Geor-

gienne et le lac Huron en saumon kokanee. Le ministre ne l'ignore peut-être pas, mais à l'âge de 18 mois les saumons étaient prêts pour le frai. On prévoyait qu'ils ne seraient prêts qu'à l'âge de trois ans. Nous suivons toujours l'évolution de cette entreprise. Voilà pourquoi j'aimerais que le ministre nous dise à quel point en sont les autres programmes que j'ai rappelés. La Commission internationale des pêcheries des Grands lacs m'a appris qu'elle préconise l'immersion des truites windigo de préférence au saumon kokanee bien que ce dernier se révèle plus apte à se multiplier que la truite windigo.

Je serais rassuré d'entendre le ministre répondre à ces questions.

M. Bell: Je voudrais aborder rapidement une question que j'ai discutée avec le ministre. J'ai à maintes reprises parlé de la pêche au saumon à la Chambre. La dernière fois que la Chambre a étudié les crédits, le ministre m'a longuement expliqué ce que faisait son ministère et sa réponse m'a satisfait—et je m'empresse d'ajouter que quoi qu'on fasse, ce n'est jamais assez.

Sur le fleuve Saint-Jean, nous devons songer à construire un autre barrage. Malgré tout notre optimisme, cela va modifier les coutumes du saumon. On prend des mesures pour protéger le saumon et nous espérons qu'elles serviront à quelque chose. La pollution du fleuve Saint-Jean est de plus en plus grande. L'honorable député de Victoria-Carleton l'a signalé l'autre jour.

J'aurais préféré discuter plus tard la question de la nouvelle méthode d'octroi de permis aux pêcheurs de saumon au filet du port de Saint-Jean, mais comme l'occasion ne se représentera pas de longtemps, je vais exprimer quelques idées qui me sont venues à l'esprit.

D'après les renseignements que je tiens du ministère, une nouvelle ligne de conduite a été annoncée en avril dernier par le ministre, au sujet de l'octroiement de permis aux pêcheurs de saumon de certaines régions du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Cette nouvelle ligne de conduite a été adoptée en vertu des anciens règlements et n'a rien de neuf du point de vue législatif. Je m'y intéresse, et je crois que nous nous intéressons tous à la conservation. Bien que nous devions veiller à protéger nos ressources ichtyologiques, je ne sais trop si nos pêcheurs ont reçu de préavis de la nouvelle réglementation. Je sais que les nouvelles restrictions à la pêche au saumon ont été portées à la connaissance du public par toutes sortes de moyens, mais je me demande combien de pêcheurs, donc les gens dont l'occupation tombe sous l'empire du règlement, étaient au courant de la nouvelle ligne de conduite. Pour qu'elle soit appliquée dans les délais prescrits, les pêcheurs doivent en être avertis.